

1
Séance du vendredi 6 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures $\frac{1}{4}$.

Sont présents: M. M. Aimon, Alexandre Bérard, Cachet, Chastenet, Congès, Maurice Faure, Gervais, Lucien Hubert, Jeannoneg, Donner, Lintilhac, Tourtiot, Chantemps, Millies-Lacroix, Ribot, De Solves.

L'ordre du jour appelle l'examen du budget de la marine militaire.

M. Chantemps, rapporteur, avant de passer à l'examen des chapitres, fait connaître à la commission les grandes lignes de l'étude qu'il se proposait de faire imprimer en tête de son rapport sur la situation de la marine française et celle des marines européennes qui pourraient, un jour, se trouver en contact avec elle et les efforts financiers qu'il y aurait à faire, au point de vue du nombre des bâtiments et de leur force défensive pour établir une équivalence complète, tous ce rapport, entre la France et les puissances qui pourraient l'attaquer.

M. le Président rappelle à M. le rapporteur, qu'il remercie et félicite de son travail si consciencieux et si complet, la décision prise par

la commission de ne présenter, cette année, au Sénat que des rapports sommaires.

M. le rapporteur répond qu'il a bien l'intention de s'y conformer, mais qu'il a cru devoir cependant soumettre à la commission les résultats sommaires d'un travail qui lui a coûté beaucoup de temps et de recherches et qu'il se propose d'insérer dans le rapport qu'il sera vraisemblablement chargé de présenter pour le prochain budget de 1915.

Il passe ensuite successivement en revue les chapitres du budget de 1914 et la commission prend sur chacun d'eux les décisions suivantes.

Les chap. 1 et 1 bis sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

M. Doumer se demande pourquoi on a créé ces deux chapitres 1 et 1 bis et demande à M. le rapporteur de faire une observation au sujet de cette anomalie.

Les chap. 2 à 6 sont adoptés tels qu'ils ont été votés par la Chambre des Députés.

Chap. 7 (Contrôle de l'Administration de la marine. (Chiffre de la Chambre adopté.)

M. le rapporteur fait remarquer que les cartes sont tenues d'une façon insuffisante.

M. le Président lui demande de faire à ce sujet une observation dans son rapport.

Les chap. 8 à 35 sont adoptés avec

les chiffres votés par la Chambre des Députés.

Chapitre 36 (services administratifs) le rapporteur fait remarquer qu'on ne se reconnaît pas dans ce chapitre qui, sous la poussée personnelle des demandes d'emploi, devient un véritable capharnaüm.

Il fera une observation à cet égard.

Les chap. 37 et 38 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 39 (allocations aux soutiens de famille) le rapporteur fait observer que c'est un chapitre nouveau introduit dans le budget en vertu des lois des 7 et 8 août 1913.

Le chap. est adopté avec le chiffre de 400,000 f. voté par la Chambre.

Les chap. 40 à 46 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 47 (Constructions navales - achats et installations nouvelles etc.) le rapporteur signale l'inconvénient qu'il y a à mêler dans ce chapitre le budget ordinaire au budget extraordinaire. Si on veut le faire, qu'on le fasse au moins avec franchise afin qu'on puisse s'y reconnaître.

Le chap. 47 est adopté avec le chiffre de la Chambre.

Les chap. 48 à 51 sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre des Députés.

Chap. 52 (Travaux extraordinaires des ports de guerre et des bases d'opération de la flotte.

M. Doumer voudrait qu'on fût apparétié dans le crédit de ce chapitre la part des travaux confiés à l'industrie privée.

Le chiffre de la Chambre est adopté.

Les chap. 52 à 58 sont adoptés sans modification.

M. Chastenet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet le classement, comme annexe de la route nationale N° 6 en Algérie, d'une nouvelle route à ouvrir entre Bon-Rachid et la limite des territoires du Sud par le Kriider.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 3 heures $\frac{3}{4}$.
